

**MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2022**

**Etaient présents :**

**Philippe BOUTEILLE**

**Alexandra CHEVALIER**

**Guy FRACHE**

**Pierre LUCIANI**

**Eric MARCEL**

**Edward MORGAN**

**Mélanie PEREZ**

**Camille ROBESSON**

**Membres en exercice : 11**

**Membres présents : 8**

**Membres excusés : Denis BARROT - Eric DUTRIEVOZ - Charline FLEURY**

**Convocation : du 27 septembre 2022**

**Secrétaire de séance : Alexandra CHEVALIER**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 30 septembre 2022 à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**INTERVENTION DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BEAUJOLAIS PIERRES DOREES**

Un temps d'échanges a eu lieu entre le conseil municipal et les représentants de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) ; à savoir Daniel POMMERET, Président de la CCBPD, Alain VAN DER HAM, Christian VIVIER-MERLE et Laurent DUBUY, tous vice-présidents à la CCBPD. Différents sujets ont été évoqués et principalement :

- le fonctionnement de la communauté de communes : territoire, spécificités, compétences et services, personnel, organisation de travail et collaboration CCBPD-Mairies ;
- la présentation des grands projets en cours dont celui de l'espace Pierres Folles qui sera inauguré à l'été 2024 et intégrera notamment : le musée (expositions temporaires et permanentes), un amphithéâtre et un restaurant d'envergure.

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CCBPD POUR LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS  
D'ENERGIE**

La communauté de communes s'est engagée dans la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments et soutient financièrement les communes pour se doter d'outils et d'expertises en la matière. A ce titre, elle propose à Saint-Jean-des-Vignes :

- Un diagnostic énergétique pour l'ancienne école pour un reste à charge de 400€. Ce diagnostic permettra d'identifier les travaux à réaliser pour faire des économies d'énergie.
- La mise en place d'un service de suivi et d'optimisation des consommations pour l'école sur 3 ans. Ce suivi sera rendu possible grâce à l'accès à un logiciel de suivi en ligne et l'expertise d'un économiste de flux de l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE). Les frais annuels seront moindres : montant minimum de 60€, auxquels s'ajoutent le temps de travail mobilisé par la commune auprès de l'économiste de flux. Le service permettra des économies d'énergie.

Les élus référents sur ce dossier sont : Eric Dutrievoz et Edward Morgan.

→ Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un diagnostic énergétique de l'ancienne école, avec :

- Autorisation pour M. le Maire de signer la convention de partenariat avec la CCBPD,
- Autorisation pour M. le Maire de signer toutes les pièces administratives permettant la concrétisation de ce partenariat.

→ Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un service de suivi et d'optimisation des consommations de l'école, avec :

- Autorisation pour M. le Maire de signer la convention de partenariat avec la CCBPD,
- Autorisation pour M. le Maire de signer toutes les pièces administratives permettant la concrétisation de ce partenariat.

### **PROLONGATION BAIL DU REFUGE DES PIERRES DOREES**

En 1975, un bail de location de terrain communal a été signé entre le Maire et le Président de la coopération du refuge des Pierres Dorées. Ainsi, une concession a été accordée pour une durée de 30 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1976 au 31 décembre 2006. Le montant de la location a été fixé à 350 francs par an avec révision quinquennale. Quinze ans plus tard en 1991, suivant un avenant au bail, le loyer est fixé à 600 francs annuels, avec une évolution du loyer qui suivra celui de l'indice de la construction. Aujourd'hui, il convient de mettre à jour le bail de location.

→ Le conseil municipal décide de renouveler le bail de concession jusqu'au 31 décembre 2036 avec la coopération du refuge des Pierres Dorées pour le terrain occupé. Les modalités de calculs du loyer restent inchangées et conformes à l'avenant du bail de 1991.

### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le prochain conseil municipal des enfants aura lieu le vendredi 7 octobre à 19h15 en salle des associations. Le projet d'aire de jeux sera étudié. Un premier contact avec un prestataire a eu lieu en septembre. Cette aire de jeux pourrait trouver sa place aux côtés de l'espace Pierre Folle.

### **URBANISME**

La commission « urbanisme » a rencontré différents habitants en septembre 2022, suite à leur demande. Les démarches suivent leur cours.

Mr et Mme DE GASPERIS ont revu leurs travaux de portail via une nouvelle déclaration préalable (n°069 212 22 00013) qui est acceptée sous réserve.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Trois sujets évoqués quant aux ressources humaines :

- Deux agents vont suivre des formations en vue de leur titularisation en 2023.
- Le montant de la participation à la mutuelle des agents devant être fixé en brut et non en net et le différentiel étant de 2€, une modification est proposée.

→ Le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation à la mutuelle à 22€ bruts (contre 20€ nets décidé initialement).

- Un agent ayant quitté ses fonctions et dépendant de la mairie de Saint-Jean-des-Vignes pour ses droits au chômage demande à bénéficier de l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE).
- Le conseil municipal accorde le bénéfice de l'ARCE à l'agent. L'ARCE sera versée en deux temps : octobre 2022 et avril 2023.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le projet de table d'orientation pensé en 2019 va être réfléchi dans le cadre d'une visée plus large d'aménagement de la commune aux randonnées pédestres. A ce titre, est créée une commission intitulée : « aménagement touristique et du cadre de vie du village de Saint-Jean-des-Vignes ». Quatre élus sont d'accord pour y participer, à savoir : Mélanie PEREZ, Edward MORGAN, Eric DUTRIEVOZ et Alexandra CHEVALIER (pour la question du montage financier de l'opération).
- La course des 9 clochers aura lieu le week-end du 8 et 9 octobre prochain. Un groupe de musiciens s'installera sur deux places de parking de la mairie et deux signaleurs sécuriseront le virage rue Saint-Vincent / route des Pierres Dorées. A noter donc que la circulation automobile sera perturbée le dimanche 9 octobre.
- Un digicode va être prochainement installé au niveau du portail de la garderie. De ce fait, le défibrillateur installé actuellement dans la cour de la garderie, doit être déplacé. Le conseil municipal décide de l'installer devant la mairie de Saint-Jean-des-Vignes, afin qu'il soit aisément identifiable en cas de besoin. Un devis est en cours avec le prestataire du défibrillateur pour voir si le matériel doit et peut être remplacé.
- Un rapide point sur l'avancée des projets et travaux sur voirie est présenté : entretien des haies en limite de propriété (encore quelques propriétaires n'ont pas entretenu leurs haies et sont invités à le faire) et travaux de traçage sur routes communales à venir sur cet automne.

**SEANCE LEVEE A 23H.**

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :  
LE VENDREDI 4 NOVEMBRE A 19H30  
LE VENDREDI 2 DECEMBRE A 19H30**